

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le 30 du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean ROUX.

Date de convocation : 23/03/2015

PRESENTS : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, COUPAUD Catherine, DUPIELLET Françoise, FUSEAU Michaël, HERR Séverine, DUCOURNAU Nadine, LANNES Jean-Louis, MAGNOL Pierre, BERGEON Gilles, TRILLES Carine, LE TALLEC Carine, SAURA Michel, GARD Daniel, COVIAUX Christian, DUPERRIN Marc, Fauche Mauricette, SANCHEZ Martine, ROUSSEAU Michèle

ABSENTES EXCUSEES :

SECRETAIRE : Mme ROUSSEAU

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 2/03/2015.

M SAURA tient à apporter quelques précisions :

« M LANNES précise qu'il a agi dans le cadre de sa délégation pour l'enlèvement du banc. Lors de mes délégations durant 19 ans, je n'ai jamais pris connaissance qu'elles me donnaient le droit de démolir, démonter, déplacer sans autorisation.

Il me fait remarquer mes actions solitaires dans le passé ; comme donneur de leçon il devrait méditer car c'est bien lui tout seul qui a pris la décision et l'initiative d'enlever ce banc.

Il ne suffit pas d'agir aveuglément au désir d'un seul citoyen sans au préalable étudier le bien fondé de la demande.

Un membre de la commission voirie avait été contacté par ce riverain pour le retrait de ce banc. Cet élu a précisé qu'il ne gênait pas la visibilité et qu'il n'était pas question de l'enlever.

Malgré cet avis porté à la connaissance de l'adjoint voirie, ce dernier est passé outre, laissant pantois le conseiller mis devant le fait accompli.

Le choix du compte rendu d'avril 2013 où il est stipulé ma gestion solitaire est la preuve du travail que j'ai réalisé souvent mal (mais qui convenait à l'ensemble du Conseil) cependant tous les projets ont été approuvés par les élus, y compris le fleurissement, certains ont tendance à l'oublier.

D'ailleurs, l'auteur de cette remarque a souvent dit qu'il était venu habiter Pugnac en raison de son dynamisme, de son charme, et de son environnement agréable.

Malgré les projets approuvés, il faut tenir compte des imprévus, aussi j'ai été obligé de prendre en urgence des initiatives, elles étaient toujours dirigées vers l'intérêt général et c'est pour ces raisons que je me suis permis de dire que la commune ne serait pas ce qu'elle est si j'avais dû faire appel et attendre une hypothétique aide.

En plus sans entrer dans le détail, j'ai mis en route par anticipation plusieurs structures bien intégrées dans le paysage.

Les règles que je me suis imposées n'appellent aucune remarque infondée de M. Lannes qui devrait plutôt s'inspirer de mon expérience et des résultats obtenus.

Je suis preneur pour recevoir des conseils pertinents, des observations averties mais présentement ce n'est pas le cas venant de M. Lannes.

Pour sortir de cette impasse la seule issue est de remettre le banc à sa place initiale, ainsi la polémique s'arrêtera.

Il faut savoir reconnaître ses erreurs et s'engager (sans tergiversations) à réparer les fautes commises ; en procédant de la sorte vous ferez (M. Dumont et M. Lannes) preuve de lucidité et de courage. »

M LANNES

Face aux attaques virulentes de M. SAURA, M. LANNES demande au Maire un droit de réponse, ce droit lui est accordé.

M LANNES s'exprime :

« Il y a un an, à PUGNAC, les urnes ont parlé. J'aurais cru que ta mission dans l'opposition aurait pu être une mission constructive. Hors malheureusement ce n'est pas le cas. Depuis 3 conseils municipaux, nous devons subir un acharnement de ta part, quant au bien fondé de la décision qui a été prise par le premier adjoint et moi-même adjoint à la voirie, concernant le déplacement du banc à l'Ombrage pour des raisons de sécurité.

Je pense qu'aujourd'hui, pour le vote du budget, nous avons des droits et des orientations à prendre autrement plus importants pour l'avenir de la commune que le positionnement d'un siège.

Tout ceci n'est que fadaise et j'insiste que le conseil municipal doit savoir raison garder et continuer d'œuvrer de façon constructive comme il a su si bien le faire depuis un an de mandature.

Voilà quelle est ma réponse au conseiller municipal Michel SAURA ».

Monsieur DUMONT précise, avec force, que ce banc ne sera pas déplacé.

Pour clore ce débat, Monsieur le Maire propose un vote à main levée.

Après ces interventions le maire demande de voter pour ou contre le maintien de ce banc à l'emplacement actuel.

Par 13 oui, 3 abstentions et 3 contre il est décidé le maintien du banc à sa place actuelle.

Le maire espère que le dossier est dorénavant clos.

Après ces remarques le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte-rendu du 2 mars 2015.

2015/50 -VOTE DES 3 TAXES :

Après en avoir délibéré, l'ensemble des élus présents à l'unanimité décide de maintenir les taux de 2014, soit :

- TAXE D'HABITATION 11.46 %

- TAXE FONCIERE BATI 20.04 %

- TAXE FONCIERE NON BATI 71.56 %

Le produit fiscal attendu pour 2014 s'élève à 489 430 €

M LANNES précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation des taxes depuis 2004.

2015/51 -BUDGET COMMUNAL

Après un large débat le conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2015 par chapitre, lequel s'équilibre de la façon suivante tant en recettes qu'en dépenses :

- 2 101 572 € en Fonctionnement
- 1 071 310.07 € en Investissement

- Un problème de fuite d'eau au stade a été relevé, le personnel est chargé de vérifier le compteur
- S. HERR demande un moment d'échange en fin de réunion de conseil, en novembre décembre avant l'adoption du budget, sur les choix prioritaires
- Le maire rappelle qu'il reste encore à réhabiliter du petit patrimoine : lavoir de Lafosse, la fontaine à Lartigue, les peintures de l'église de Lafosse
- M LANNES déplore l'état intérieur de la mairie qui lui semble prioritaire.

2015/52 -PRIX DE VENTE DU TERRAIN D'AUGEREAU

Le maire fait l'historique du lotissement d'Augereau et indique que les prix de vente actuels des terrains sur la commune sont en baisse, il rappelle que la commune dispose encore d'un terrain à vendre. Il précise bien que le budget d'Augereau est déjà excédentaire.

Vu le marché de l'immobilier, le conseil municipal après délibération par 18 pour et 1 abstention décide de proposer le dernier lot à vendre au Jardin d'Augereau à 59 000 € TTC au lieu de 67 000 €

2015/53 -BUDGET LES JARDINS D'AUGEREAU

Après un large débat le conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2015 par chapitre, lequel s'équilibre de la façon suivante tant en recettes qu'en dépenses :

- 169 716.04 € en Fonctionnement
- 35 405.18 € en Investissement

REVERSEMENT DES TAXES A LA CDC

2015/54 -REVERSEMENT TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES PERCUES SUR LES Z.A.

Le maire rappelle que la commune perçoit le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties acquittées par les entreprises installées sur les zones d'activité industrielle et artisanale d'intérêt communautaire.

Suite à la demande de la CDC et conformément à la l'article 29 de la Loi du 10 janvier 1980, le conseil municipal après délibération par 16 voix pour et 3 abstentions accepte le reversement au profit de la CDC, de 60 % de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties perçue par la commune en provenance des entreprises localisées sur la ou les zones d'activités industrielles et artisanales d'intérêt communautaire située(s) sur la commune et autorise le maire à signer la convention avec la CDC

2015/55 -REVERSEMENT TAXE AMENAGEMENT

Le maire rappelle que la commune encaisse des recettes fiscales liées à l'aménagement des zones d'activités et artisanales d'intérêt communautaire aussi suite à la demande de la CDC et conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, art L 331-1, le conseil municipal après délibération par 16 pour et 3 abstentions accepte le reversement à la CDC du produit de la part communale de la TA sur la ou les zones d'activités industrielle et artisanale d'intérêt communautaire. Aussi, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention correspondante avec la CDC.

ECOLE

RENTREE 2015/2016

2015/56 –TAP

INTERVENTION DE MME DUPIELLET

La mise en place des TAP à la rentrée 2014 a été une tâche complexe et l'expérience de ces quelques mois a fait apparaître de réels problèmes de fonctionnement :

- le recrutement d'animateurs ;
- la répartition actuelle (1heure/jour) qui laisse des créneaux très courts permettant difficilement aux adultes et aux enfants de s'investir dans un projet ;
- la gestion de la dernière heure de la journée scolaire ;
- la lourdeur des contraintes administratives liées à cette organisation : contrôle quotidien des effectifs, modification des listes, appel, remise des enfants aux familles, cela quatre jours par semaine ;

- vu la configuration géographique de la commune, la difficulté d'accès à certains locaux sur un créneau d'une heure.

-

S'il s'est avéré que la constitution de groupes restreints et la pratique d'activités bien encadrées, par des animateurs formés, pouvaient conduire à des résultats concluants pour les enfants et les intervenants, les autres temps, assurés par des personnes dévouées mais ne disposant pas des compétences requises pour travailler avec des enfants, sont moins bénéfiques en termes de résultats.

Aussi, pour plus d'efficacité et de souplesse dans la mise en application, le Conseil Municipal a réfléchi à la possibilité de regroupement de ces heures sur une demi-journée, le créneau le plus fédérateur étant celui du **vendredi après-midi** qui correspond à une période de plus grande fatigue et, de fait, moins propice à la concentration sur les apprentissages.

Cette demi-journée est le moment sur lequel les deux écoles ont pu trouver un accord et c'est aussi celui qui recueille une très large majorité parmi les parents d'élèves qui se sont prononcés.

Par ailleurs, s'agissant d'arguments économiques, mais aussi pédagogiques, le regroupement des trois heures constituerait une amélioration des conditions de travail, à la fois pour les intervenants et pour les enfants qui pourraient s'impliquer dans des activités plus suivies et plus élaborées.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents souhaite ce changement pour la rentrée 2015/2016.

La demande sera transmise à l'Inspection Académique à BORDEAUX.

2015/57 -HORAIRE ECOLES

Après délibération, le conseil municipal décide de fixer comme suit les nouveaux horaires d'école :

Lundi, mardi, jeudi, 8 h 45 – 12 h - 13 h 30 – 16 h 05

Mercredi 8 h 45 – 12 h

Vendredi 8 h 45 – 12 h (l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30 TAP)

2015/58 -MODIFICATION HORAIRES RAMASSAGE SCOLAIRE – RENTREE 2016/2016

Vu la modification des horaires de classe et l'avis favorable du transporteur, le conseil municipal décide une modification des horaires du ramassage scolaire le soir et charge le maire de constituer le dossier auprès du Conseil Général.

TARIFS

Cette question sera remise à l'ordre du jour car la commission souhaite encore y travailler.

ENFANTS HORS COMMUNE EN PRIMAIRE

Suite à la demande des enseignants pour le maintien des enfants hors commune à l'école, après renseignement auprès de l'inspection académique il s'avère que les cycles commencés peuvent se terminer avant tout changement d'école.

Seront maintenus également les enfants hors communes dont les parents travaillent sur la commune.

2015/59 -DEMANDE FERMETURE CHEMIN DE CASSILLAC

Vu la demande présentée par M. GONZALEZ et M CHAUSSAT, le conseil municipal après délibération est favorable à l'unanimité à la fermeture du chemin d'exploitation desservant ces deux habitations au droit de la route départementale 249.

2015/60 -BIBLIOTHEQUE – DESTRUCTION DE LIVRES

Suite à la demande présentée par Mme DUCOURNAU, le conseil municipal décide la destruction des livres ci-dessous :

- Les petites vies d'Apolline
- Les petites vies d'Apolline – Hop au Lit
- J'ai un mega secret
- La terre et le moulin
- le nouveau défi des OVNI

KITS EAU HYDRO – ECONOMES

M LANNES présente la proposition du SMEGREG pour un projet MAC Eau, de distribution de kits hydro-économiques gracieusement en mairie pour une centaine de Pugnacais.

Après délibération, le conseil municipal par 8 pour 6 non et 5 abstentions est favorable à cette proposition et charge M. LANNES de se rapprocher de ce syndicat.

PERSONNEL COMMUNAL

2015/61 -AVANCEMENT DE GRADE – CREATION POSTE AJOINT T.P. 1^{re} classe

Le maire rappelle au conseil les possibilités d'avancement du personnel communal,

Vu l'avis favorable de la commission administrative du 25 février 2015,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents décide :

- d'adopter le ratio suivant

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO	NOM
Adjoint T.P. 2 ^{ème} Classe	Adjoint T. P. 1 ^{re} Classe	100 %	PAILLE Roger

- d'annuler le poste d'origine et de créer le poste ci-dessus pour M. PAILLE Roger au 1/06/2015
- Le conseil municipal charge le maire de prendre l'arrêté correspondant.

2015/62 -CHOIX VIDEO PROTECTION

Suite à l'ouverture des deux plis reçus en date du 23/03, le maire présente les deux propositions reçues :

- SNEF pour un montant HT 20 023.60 € TTC 24 028.32 €
- MAIANO HT 20207.62 € TTC 24 249.29 €

Il indique que le choix s'est porté sur la société MAIANO, mieux-disante

- Nombre plus important d'objectifs permettant en plus une couverture le long de la poste façade nord et un contrat de maintenance nettement inférieur à celui de la SNEF, l'écart de prix étant amorti au bout de la 3^{ème} année
- Proximité de dépannage

Le conseil municipal entérine cette décision et autorise le maire ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint M. DUMONT à signer le marché avec cette entreprise.

PASSAGE CAMERA EAUX PLUVIALES

M LANNES présente le nouveau devis établi par AQUA CONTROLE pour un diagnostic de nos réseaux eaux pluviales sur la zone d'activité et une partie du bourg, Son devis s'élève à 4 140 € TTC, plus élevé qu'ADETEC qui s'élève à 3 660 € TTC, mais reste mieux disant :

- Le balisage est compris
- Un diagnostic des réseaux
- Nettoyage des collecteurs
- Dépotage du sable et gravier

Le maire indique qu'il a appris que le SIAEPA a fait contrôler certains réseaux et demande à M. LANNES de se rapprocher du directeur M. LAHOUSSE avant toute décision.

CONSTAT BRIS DE GLACE

Suite à la déclaration de M. GABAS d'un bris de glace à son véhicule par projection de gravillons au rond-point de la cave le 27/03 11 H 30 quand le personnel communal passait le rotofil.

Vu une déclaration tardive et non constatée sur le fait, le conseil refuse ce constat.

PANNEAUX

VILLAGE INTERNET @@@

Suite à l'intervention de M. MAGNOL et après un large débat il est décidé d'apposer 6 panneaux aux entrées de PUGNAC.

M LANNES est chargé du dossier.

VIDEOPROTECTION

La mise en place de panneaux est également décidée aux 6 entrées de village jumelée aux panneaux Citoyen Vigilant.

DIVERS

- Mme LE TALLEC indique qu'il n'y a eu que 8 retours de questionnaires sur 250 pour PEDIBUS. Les trajets ont été contrôlés à la demande de parents et aucune zone à risque n'a été relevée.
Vu la faible participation, le dossier reste en sommeil.
- Mme LE TALLEC souligne le nombre insuffisant de bus reliant PUGNAC et BLAYE en aller et retour.
- Elle indique que les Députés prévoient d'annuler les syndicats de collèges et lycées.
- Mme ROUSSEAU rend compte des réunions de concertation des habitants sur le tourisme. 60 personnes environ y travaillent.
Dans ces réunions, la convivialité est très importante.

Mme TRILLES transmet la demande de Mme GLAESNER, directrice de la maternelle, sur les travaux extérieurs des boiseries. Les travaux sont bien prévus et ne peuvent être réalisés que par beau temps.

Mme FAUCHE transmet des plaintes des personnes qui ne peuvent se garer près de la cantine à la RPA au moment des repas ; beaucoup de places sont prises par les parents d'élèves.

- Le conseil déplore le mauvais comportement des parents au niveau du stationnement.
- M GARD rend compte au conseil de l'entretien qu'il a eu avec M. HOUSIERE pour l'alarme incendie de la cantine. Elle répond parfaitement à ce qui était exigé à l'époque par la commission de sécurité, mais les normes ayant changé il nous présentera un devis.
- Mme DUCOURNAU indique que le journal est en cours d'impression.
- Mme SANCHEZ regrette le peu de participants à l'Assemblée Générale de l'Association de la cantine de la Résidence Etienne Lucas, 2 convocations ont été nécessaires et 5 personnes présentes seulement pour toutes les communes du canton.
- En raison des prochaines élections régionales, la date du salon du chocolat risque d'être modifiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.